COMMUNE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

PROCES VERBAL : CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2024.

L'an deux mille vingt-quatre et le 05 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escaldes, régulièrement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Éric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Emilie BOULET, Mathieu GARRIGUE, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Laetitia TISSEYRE, Angélique FOUSTER, Ludovic THIVOLLE

Absents :
Mme Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET
Mme Agnès DELCOR donne procuration à Mme Marie-José ESTEVA

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.
Il est proposé au Conseil municipal de désigner Madame Angélique FOUSTER.

1/ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2024.

Monsieur le Maire propose d''approuver le procès-verbal du 25 septembre 2024 :

Plusieurs remarques :

- D'un commun accord les élus souhaitent que les guillemets soient retirés de l'ensemble du procès-verbal. La forme entre guillemets doit être utilisée uniquement pour une phrase citée ou rapportée.

- M. Eric CHARRE 1ER Adjoint précise ne pas avoir parlé d'épargne brute dans le point 1, il souhaite que cette phrase soit retirée du procès-verbal.

Après les modifications apportées au procès-verbal du conseil municipal ; le Conseil Municipal à l'UNANIMITE approuve le procès-verbal 25 septembre 2024.

<u>2/ Forfais neiges catalanes 2024/2025</u>

Délibération N° 2024 12 001

M. le Maire rappelle à l'Assemblée le courrier reçu par la Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne, émanant de l'Association des Neiges Catalanes, et relatif à la vente de forfaits scolaires de ski pour les enfants des communes scolarisés dans les écoles primaires sise sur le territoire « Pyrénées-Cerdagne »et les enfants scolarisés en collèges et lycées et habitants permanents des communes membres « Pyrénées-Cerdagne » au prix de 50 € (élèves des écoles primaires) et 150 € (élèves des collèges et lycées) pour la saison hivernale 2024-2025.

M. le Maire propose de prendre en charge les forfaits neiges catalanes pour les enfants résidants et/ou scolarisés en primaire à l'école Louis Clerc qui pratiqueront le ski cet hiver (saison 2024/2025) et d'attribuer une aide de 50 € aux autres enfants résidant sur la commune qui choisiraient une autre activité (sportive ou culturelle…) sur présentation d'un justificatif l'adhésion à un club ou à une association pour la saison 2024-2025.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal donne un avis favorable

3/ RPQS 2024 – Siaepa la solane

Délibération N°2024-12-002

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D224-1 à D224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif.
M. Christian PALLARES Président du SIAEPA La Solane présente au Conseil Municipal le rapport de l'exercice 2023.
Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service ;
Après présentation le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif de la Commune d'Angoustrine Villeneuve-des- Escaldes pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal donne un avis favorable

4/ Loyers – tarifs 2025

Loyers 2025

Délibération N°2024-12-003

M. le Maire demande au conseil municipal de fixer le prix des loyers des logements communaux. Ce loyer est révisable chaque année en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL) qui sert de référence à la révision annuelle.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les loyers selon la réglementation sauf :

- Le local commercial de la kinésithérapeute (pour répondre à la demande du locataire qui fait valoir le service rendu au village).
- L'appartement poste 1er étage gauche pour équilibrer les loyers / surface

Après débat, il est convenu de ne pas augmenter les appartements de Villeneuve rue cami pont marcadal.

Biens loués	**Pour Information** **Loyer mensuel 2024**	**IRL** **3t2024/** **3t2023**	**Loyer Mensuel** **2025** **Arrondi**
ADEPEP appartement école Ouest	*347 €*	1.024675	**356 €**
ADEPEP 9 appartements Villeneuve – 1er révision 01/01/2026 suivant contrat de location	*2300 €*	/	**2300 €**
Appartement école Est – 1er révision 01/01/2026 suivant contrat de location	*621 €*	/	**621 €**
Appartement poste 1er étage gauche	*391 €*	/	**391 €**
Appartement poste 1er étage droite	*376 €*	1.024675	**385 €**
Local Kine (local RDC ancienne poste)	*597 €*	/	**597 €**
Appartement Villeneuve droite	*417 €*	/	**417 €**
Appartement Villeneuve gauche	*417 €*	/	**417 €**
Ent. Médecine chinoise Angoustrine (bureau rdc – ancienne poste) – 1er révision 01/01/2026 suivant contrat de location	*150 €*	/	**150 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal donne un avis favorable

TARIFS CAMPING – LOCATION PARCELLE A L'ANNEE

Délibération N°2024-12-004

Monsieur le Maire propose d'augmenter la location annuelle des loueurs des parcelles du camping sol i neu de 8% suivant les augmentations des fournisseurs d'énergie à compter du 1er janvier 2025 suivant le tableau ci-dessous :

Mode	Location 2024	Location à compter du 01/01/2025
Mobil home (année)	2 050 €	2 214 €
Caravane (année)	1 370 €	1 480 €
Habitation Légère Loisirs HLL (année)	2 300 €	2 484 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal donne un avis favorable

TARIFS CAMPING – LOCATION MOBIL-HOME DESTINES A LA LOCATION SAISONNIERE

Délibération N°2024-12-005

Monsieur le Maire propose d'augmenter les locations saisonnières de 4% à compter du 01/01/2025 suivant le tableau ci-dessous :

Période	A compter du 01/01/2025		
N° parcelle Mobil-home	**N° 59**	**N° 77**	**N° 78**
Vacances été	357 €	287 €	324 €
Vacances scolaires - Purissima	422 €	324 €	389 €
Autres périodes	270 €	216 €	243 €
Week-end	270 €	227 €	249 €
Tarif journée supplémentaire	47 €		
Taxe de séjour suivant tarif en vigueur – compétence communauté de communes Pyrénées Cerdagne			

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal donne un avis favorable

TARIFS GITES COMMUNAUX

Délibération N°2024-12-006

Monsieur le Maire propose d'augmenter les locations saisonnières de 4% à compter du 01/01/2025 suivant le tableau ci-dessous :

Tarifs Gîtes A la semaine Du samedi au samedi	VACANCES SCOLAIRES ETE	AUTRES VACANCES SCOLAIRES PURISSIMA	HORS SAISON	WEEK-END
Grands Appartements 3 chambres (6 personnes) Lupin, Edelweiss	427 €	632 €	333 €	285 €
Petits Appartements 1 chambre (2/4 personnes) Gentiane, Bleuet,	307 €	358 €	227 €	171 €
Tarif journée supplémentaire	44 €			/

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal donne un avis favorable

5/ Conventions

APLEC

Délibération N°2024-12-007

L'Associacio Per a L'Ensenyament del Catala (APLEC), dans le cadre de la sensibilisation et apprentissage de la langue catalane dispensera des cours de langue catalane auprès des élèves du RPI Angoustrine Dorres.
La participation de la commune est évaluée à 50 % du coût correspondant aux heures effectuées entre septembre 2024 et juillet 2025
Le coût horaire est fixé à 39 € de l'heure.

Le Conseil Municipal valide la convention en partenariat avec l'Aplec pour l'enseignement du catalan aux enfants de l'école Louis Clerc pour l'année 2024/2025 et missionne M. le Maire à signer la convention et les documents y afférents.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal donne un avis favorable

SARL CERDANYA AVENTURE

Délibération N° 2024-12-008

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal l'échéance en 2025 de la convention entre la commune et la Sarl Cerdanya Aventure gérante d'un parc d'attraction, de détente et de loisirs dénommé « Roc line » implantés depuis 2005 sur le lieudit lo cortal parcelle cadastrale B124 propriété de la commune d'Angoustrine Villeneuve-des-Escaldes.
Monsieur le Maire propose une durée de 5 ans
Le Conseil Municipal valide la convention avec la sarl Cerdanya aventure et missionne M. le Maire à signer la convention qui détermine les modalités pratiques et financières telles qu'elles ont été présentées ce jour au conseil municipal.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal donne un avis favorable

6/ Décisions modificatives N°1

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui votent des décisions modificatives. Les modifications d'ajustement souhaitées en cours d'exercice sont quant à elles traitées par simple décision modificative.

Budget annexe camping sol i neu

Délibération N°2024-12-009

M. le Maire rappelle le budget annexe du camping sol i neu ainsi que le besoin de crédits supplémentaires sur ce budget.
Après étude comparative des besoins de chaque article de la section de fonctionnement.
Vu le Budget Primitif 2024, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de voter la décision modificative N°1 du budget annexe 2024 du camping sol i neu en section de fonctionnement suivant le tableau récapitulatif ci-joint :

Fonctionnement

Article	Chapitre	Libellé	DEPENSES	
			Diminution crédits	Augmentation crédits
60611	011	Eau et assainissement		3 500.00 €
60612	011	Energie - Electricité		5 000.00 €
60632	011	Fournitures de petit équipement		3 000.00 €
615221	011	Entretien et réparations bâtiments		300.00 €
615231	011	Entretien et réparations sur voirie	3 000.00 €	
6156	011	Maintenance		1 000.00 €
622	011	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	600.00 €	
635	011	Autres impôts, taxes et vers ass.		300.00 €
		TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	**3 600.00 €**	**13 100.00 €**
			RECETTES	
Article	**Chapitre**	**Libellé**	**Diminution crédits**	**Augmentation crédits**
7032	70	Droits de stationnement		9 500.00 €
		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		**9 500.00 €**

Budget principal 2024

Délibération N°2024-12-010

M. le Maire rappelle le budget principal 2024 ainsi que le besoin de crédits supplémentaires sur ce budget.
Après étude comparative des besoins de chaque article de la section de fonctionnement et d'investissement.
Vu le Budget Primitif 2024, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de voter la décision modificative N°1 du budget principal 2024 en section de fonctionnement et d'investissement suivant les tableaux récapitulatifs ci-joints :

Investissement

Article	Opération	Libellé	DEPENSES	
			Diminution crédits	Augmentation crédits
2138	136	Aménagement centre bourg	15 000 €	
2138	139	Restauration filature		15 000 €
2138	140	Aménagement sécuritaire routier		3 000 €
2152	140	Aménagement sécuritaire routier	3 000 €	
		TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	**18 000 €**	**18 000 €**
			RECETTES	
Article	**Opération**	**Libellé**	**Diminution crédits**	**Augmentation crédits**
1321	117	Protection contre les chutes de blocs		7 000 €
1321	136	Aménagement centre bourg		91 000 €
1323	101	Travaux communaux		100 €
1323	117	Protection contre les chutes de blocs		4 600 €
1323	135	Travaux églises		11 984 €
1641	NA	Emprunts	124 884 €	
2111	NA	Terrains nus		10 200 €
		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**124 884 €**	**124 884 €**

Fonctionnement

Article	Chapitre	Libellé	DEPENSES	
			Diminution crédits	Augmentation crédits
60611	011	Eau et assainissement		2 000 €
60612	011	Électricité		10 000 €
60631	011	Fournitures entretien		4 000 €
60632	011	Fournitures de petit équipement		6 000 €
60636	011	Vêtements de travail		400 €
6064	011	Fournitures bureau		1 500 €
61521	011	Entretien et réparations sur terrains		1 000 €
615232	011	Entretien et réparations sur réseaux		500 €
6168	011	Autres primes assurance		500 €
618	011	Divers services extérieurs		100 €

622	011	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		4 000 €
626	011	Frais postaux et frais de télécommunications		1 500 €
6413	012	Personnel non titulaire		5 000 €
6470	012	Autres charges sociales		500 €
65568	65	Autres contributions		25 000 €
		TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	**0 €**	**62 000 €**
		RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Article	**Chapitre**	**Libellé**	**Diminution crédits**	**Augmentation crédits**
7018	70	Autres ventes de produits finis		6 800 €
7032	70	Droits de stationnement		700 €
7066	70	Redevances et droits des services à caractère social		600 €
7088	70	Autres produits		1 000 €
73223	73	Fonds départemental		64 100 €
73123	731	Taxe additionnelle	83 000 €	
73148	731	Autres impôts et taxes		4 000 €
7472	74	Participation région	14 000 €	
74834	74	Etat compensations TH		17 000 €
748374	74	Dotation biodiversité et aménités rurales		57 200 €
7484	74	Dotation de recensement		1 450 €
75883	75	Excédent sur opérations de gestion		6 150 €
		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	**97 000 €**	**159 000 €**

7/ Salle polyvalente

SUBVENTIONS

Délibération N°2024-12-011

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de l'estimatif concernant la rénovation et extension de la salle polyvalente pour un montant total de travaux de 900 000 € HT. Demande l'aide du Conseil Départemental par le biais de l'ADES. Le Conseil Municipal à l'unanimité demande une aide pour la rénovation et l'extension de la salle polyvalente par le biais de l'Aide Directe aux Equipements Structurants (ADES).

Le plan de financement peut être ainsi fait :

Rénovation et extension de la salle polyvalente		900 000 € HT
Participation ADES sollicitée	**16.67 %**	**150 000 €**
Participation Fonds Vert notifié	10.11 %	91 000 €
Participation DETR sollicitée	24.71 %	222 400 €
Participation EPCI fonds de concours sollicitée	1.66 %	15 000 €

Participation Région sollicitée	5.56 %	50 000 €
Autofinancement	41.29 %	371 600 €

Délibération N°2024-12-012

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de l'estimatif concernant les travaux énergétiques de la salle polyvalente pour un montant total de 214 000 € HT. Demande l'aide du SYDEEL66. Le Conseil Municipal à l'unanimité demande une aide pour les travaux énergétiques de la salle polyvalente par le biais du SYDEEL66.

Le plan de financement peut être ainsi fait :

Travaux énergétiques de la salle polyvalente		214 000 € HT
Participation Fonds Vert notifié	42.52 %	91 000 €
Participation Région sollicitée	23.36 %	50 000 €
Autofinancement	34.12 %	73 000 €

Délibération N°2024-12-013

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de l'estimatif concernant la rénovation et extension de la salle polyvalente pour un montant total de travaux de 900 000 € HT. Demande l'aide de la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne par le biais du fonds de concours. Le Conseil Municipal à l'unanimité, demande une aide pour la rénovation et l'extension de la salle polyvalente par le biais du fonds de concours de la communauté de communes Pyrénées Cerdagne.

Le plan de financement peut être ainsi fait :

Rénovation et extension de la salle polyvalente		900 000 € HT
Participation EPCI fonds de concours sollicitée	**1.66 %**	**15 000 €**
Participation ADES sollicitée	16.67 %	150 000 €
Participation Fonds Vert notifié	10.11 %	91 000 €
Participation DETR sollicitée	24.71 %	222 400 €
Participation Région sollicitée	5.56 %	50 000 €
Autofinancement	41.29 %	371 600 €

EMPRUNT

Afin de financer l'opération de rénovation et d'extension de la salle polyvalente, la commune s'emploie à trouver une banque qui puisse financer l'autofinancement de cet aménagement.

Plusieurs banques ont été consultées et sollicitées, un point financier sera fait au prochain conseil municipal.

8/ Escalier de l'église Saint-André du bas – choix de l'entreprise

Délibération N°2024-12-014

Monsieur le Maire informe de la consultation lancée pour les travaux de réfection de l'escalier du clocher de l'église Saint-André d'Angoustrine. Trois entreprises ont répondu à l'offre dans les délais impartis.

COMERO 66500 Prades	19 820 € HT
TORRAS 66380 Pia	24 190 € HT

LOURME 66500 Prades 26 736 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise Comero 66500 Prades pour la réfection de l'escalier du clocher de l'église Saint-André pour un montant de 19 820 € HT.

9/ Sécurisation de la RD618 en traversée d'agglomération

Délibération N°2024-12-015

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de l'estimatif concernant les travaux de sécurisation de la Route Départementale 618 en traversée d'agglomération pour un montant total de 76 000 € HT. Il demande l'aide de l'Etat par le biais de la DETR. Le dossier doit être déposé sur la plateforme dématérialisée avant le 31/12/2024.
Le Conseil Municipal à l'unanimité demande une aide pour les travaux de sécurisation de la Route Départementale 618 en traversée d'agglomération par le biais de la DETR.

Le plan de financement peut être ainsi fait :

Sécurisation de la RD618 en traversée d'agglomération		76 000 € HT
Participation DETR sollicitée	**46.00 %**	**34 900 €**
Participation Département demandée	34.00 %	25 900 €
Autofinancement	20.00 %	15 200 €

Délibération N°2024-12-016

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'estimatif concernant les travaux de sécurisation de la Route Départementale 618 en traversée d'agglomération pour un montant total de 76 000 € HT. Il demande l'aide du Conseil Départemental par le biais de l'Aide à l'Investissement Territorial (AIT).
Le Conseil Municipal à l'unanimité demande une aide pour les travaux de sécurisation de la Route Départementale 618 en traversée d'agglomération par le biais de l'AIT.

Le plan de financement peut être ainsi fait :

Sécurisation de la RD618 en traversée d'agglomération		76 000 € HT
Participation DETR demandée	46.00 %	34 900 €
Participation Département sollicitée	**34.00 %**	**25 900 €**
Autofinancement	20.00 %	15 200 €

10/ Questions diverses

***a/* Appel au soutien financier d'un projet culturel**

Délibération N°2024-12-017

M. le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention pour l'association Omnium Cultural Catalunya Nord.
L'association œuvre pour la défense et la promotion de la culture catalane ; son nouveau projet est de créer des cartes catalanes pour les parties de Truc, de Flor bien connues dans notre département.
Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 50 € à cette association pour la création de cartes catalanes.
Avis favorable du conseil municipal.

b/ Personnel communal

A/ Promotion interne au poste de « secrétaire général de mairie »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la note reçue de la Préfecture en date du 18/10/2024 : La fonction de secrétaire de mairie dans les communes de – 3500 habitants est ouverte aux fonctionnaires de trois catégories (A – B & C). Le gouvernement par la loi N°2023-1380 du 30/11/2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie est ainsi venue réformer le cadre statutaire applicable aux agents exerçant cette profession, afin d'améliorer leur carrière et leur rémunération et de simplifier leur recrutement. Elle facilite en particulier leur promotion interne, renforce leur formation et leur permet de bénéficier d'accélérateur de carrière. Nouvelle appellation « secrétaire général de Mairie ».

M. Jacques BARDES occupe les fonctions de secrétaire de mairie de la commune d'Angoustrine Villeneuve-des-Escaldes depuis le 1er avril 2005. Une demande de promotion interne au poste de secrétaire général de mairie a été déposé le 12/11/2024 au centre de gestion 66.

B/ Aide au Retour à l'Emploi (ARE)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la rupture conventionnelle en date du 31 mai 2024 de Mme Madelyne DUJOUX.

Mme Dujoux s'est inscrite à France Travail et a sollicité une aide au retour à l'emploi (ARE) auprès de France Travail ; cette structure s'est retournée sur la commune en précisant que cette aide devait être prise en charge par l'ancien employeur.

Après consultation de notre avocat ainsi que du centre de gestion 66 il s'avère que cette aide est bien à la charge de France travail. Lequel nous a confirmé *« pour vous confirmer que l'indemnisation de Mme Dujoux incombe bien à France Travail, nous avons donc régularisé son dossier et l'avons informé de notre décision ».*

C/ Rencontre avec le bureau de l'ACCA d'Angoustrine

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de sa rencontre le 27 novembre 2024 sur demande de l'Association Communale de Chasse Agréée avec des membres du bureau d'Angoustrine. A cette occasion une lettre a été remise à M. le Maire ; cette demande fait état de plusieurs points :

- Extension du local actuel
- Création d'un comité consultatif

Ce courrier étant déposé après l'envoi aux conseillers municipaux de la convocation officielle à ce conseil municipal, il fera l'objet d'un point du prochain conseil municipal.

D/ Dates à retenir

- Mercredi 11 décembre à 14h30 – goûter des séniors au foyer.
- Lundi 16 décembre à 18h30 – apéritif élus et personnel communal à la salle du conseil municipal
- Jeudi 19 décembre à 12h00 – invitation au repas de Noël par le paradou au foyer.
- Vendredi 20 décembre dans l'après-midi – noël des enfants et marché de Noël au foyer

E/ Repas de la Saint-André du 24 novembre 2024

Le repas s'est très bien passé, plus de 70 personnes étaient présentes, le repas concocté par « le mas terragalls » producteur de canards à Err était succulent de l'avis des convives.

F/ Antenne SFR

L'antenne SFR est mise en place et fonctionnelle depuis peu, tous les opérateurs devraient s'y raccorder prochainement.

****

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question relevée,

M. le Maire lève la séance à 22 H 55.